

AFFAIRE N° 131

O B J E T : Acquisition de terrains à l'amiable ou par exercice du droit de préemption.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains suivants pour lesquels des accords ont été conclus soit à l'amiable, soit par suite de l'exercice du droit de préemption.

La dépense sera financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

* * * * *

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de terrains figurant dans le tableau ci-joint et autorise le Maire à intervenir dans les actes de vente et à régler aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

* * * * *

VU - M. Denis le 23 Mars 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Michel Oultrant
Pour Copie certifiée conforme
P/le Préfet, le Chef de Bureau délégué
Signé : Jacques Laconte

Réf. cad.	Superficie	Situation	Propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
AO 151	158 m ²	Ruelle Tadar	YAHAMETI Octave	95.000 (supérieur de 11% à l'estimation des Domaines).	amiable	Centre de Secours	900-210
CD 289	6190 m ²	Montagne- Ruisseau-Blanc	ROYER Jacques	50.000 (conforme à l'estimation des Domaines)	préemption ZAD de la Grande Ravine	réserve foncière	908-210
DH 1	2511 m ²	La Colline	Curatelle	6.300 (avis des Domaines)	amiable	réserve foncière	908-210